

26. juin. 1791

Resp 35369 - 4/5



PROCÈS - VERBAL, ET HISTORIQUE EXACT,

De ce qui s'est passé à Muret, au sujet de l'inauguration du buste de MIRABEAU.

Ce jourd'hui dimanche 26 juin 1791, nous Maire & Officiers Municipaux de la Ville de Muret, chef-lieu de District, Département de la Haute-Garonne, assemblés dans la Maison Commune pour y recevoir les différens corps administratifs, municipaux, judiciaires, & gardes nationales de l'arrondissement dudit District, invités par nous d'assister à l'inauguration du buste de Honoré Riquery-Mirabeau, donné à la Ville de Muret, par M. G. Bonnacarrere, ministre plénipotentiaire du Roi des Français près S. A. le Prince Evêque de Liege, ancien Secrétaire de la Société des Amis de la Constitution, séante aux Jacobins à Paris, & Président de celle de Muret.

Tous les corps dénommés ci-dessus réunis & décorés de leurs marques distinctives, formant un cortège funebre, se sont transportés avec nous au temple élevé par M. G. Bonnacarrere, au buste de Mirabeau, où il a été exposé durant trois jours à la vénération publique. Là M. G. Bonnacarrere, entouré des Amis de la Constitution de Muret, & d'un grand nombre de députés de plusieurs Sociétés affiliées à celle de Paris, nous a fait, en présence du peuple, hommage du buste de Mirabeau, & a prononcé ce discours.

» Magistrats du peuple, qui avez obtenu sa confiance par une vie pure & sans reproche, & qui l'avez con-

A



servée par votre courage & par votre prudence , dans les circonstances difficiles de la révolution ; je vais , au milieu des Amis de la Constitution , vous remettre un dépôt sacré dont vos annales s'honoreront.

» Voilà le buste de Mirabeau , dont je viens offrir l'hommage à mes concitoyens ; voilà l'image fidèle de cet homme si justement célèbre & immortel , qui médita même au milieu des agitations de sa jeunesse , sur les moyens de rendre sa Patrie libre & heureuse. Mirabeau ! c'est toi qui as décidé du sort de 24 millions d'hommes. Sans toi , les tyrans , les usurpateurs de la popularité , auroient peut-être remplacé les despotes , & les Français n'auroient fait que changer de chaînes. Toi seul as préservé une grande nation du malheur de donner à l'univers ce spectacle de faiblesse & d'humiliation ; la calomnie toujours compagne de l'envie , n'a pu l'empêcher de faire le bien , & l'homme qui , à l'époque la plus pénible de la révolution , prononça ces paroles sublimes.

» Mes anciennes erreurs coutent cher à la chose publique ».

» Ce grand homme méritait durant sa vie , tous les hommages que la Patrie lui a rendus après sa mort.

» Magistrats du peuple , & vous Citoyens soldats que l'amour pour nos nouvelles loix a si heureusement unis ; vous sur-tout , mon pere , sur lequel ma tendresse & mon respect se reposent avec tant de délices , permettez à votre concitoyen , à votre frere d'armes , à celui que vous avez tous daigné encourager dans sa carrière civique , en le récompensant de ses travaux par votre estime & par votre amitié ; permettez-lui de renouveler aujourd'hui , en présence du buste de Mirabeau , en présence d'un peuple chéri , le serment d'être fidèle à la Nation , à la Loi & au Roi , & de maintenir de tout son pouvoir la Constitution , décrétée par l'Assemblée Nationale & acceptée par le Roi.

Je le jure. C'est l'hommage le plus pur & le plus précieux que je puisse offrir aux mânes de Mirabeau , c'est l'hommage le plus digne de vous & de moi.

» Le discours fini aux applaudissemens de tous les spectateurs , M. Baylac , l'un des Officiers Municipaux

de la Ville de Muret, faisant fonctions de Procureur-Syndic de la Commune, a répondu, au nom de la Municipalité.

» Monsieur, l'homme que Mirabeau entoura de sa confiance & de son amitié, le Citoyen qui se montre avec votre pureté dans l'hommage qu'il rend à ce sublime législateur, n'avoit pas besoin d'éloquence pour inspirer l'amour, & pour imprimer le respect que tout Français doit à l'auteur de l'adresse au Roi sur le renvoi des troupes, au créateur des gardes nationales, & à l'ennemi irréconciliable des faux amis du peuple.

» Nous allons donc devenir les dépositaires de cette image fidèle & chérie, destinée à embellir le lieu consacré à rendre la justice à nos concitoyens, qui nous ont honoré de leur choix.

» Nous verrons gravé sur le piédestal qui doit recevoir le buste de Mirabeau, votre nom à jamais précieux à notre contrée, votre nom qu'il ne nous est pas permis de séparer de celui de Mirabeau, quand nous sommes convaincus, que vous l'aidâtes souvent dans les différens combats qu'il eut à livrer ou à soutenir contre les factieux de tous les partis.

» Il étoit temps, Monsieur, que vos concitoyens, après vous avoir suivi avec intérêt dans la carrière civique, après vous avoir payé par leur estime de tout ce que vous fîtes si généreusement pour eux, vous offrissent une récompense digne de votre ame & de vos vertus.

» Entourés des représentans du Département qui se sont réunis à nous, dans cette journée célèbre pour notre ville, nous recevons avec le plus vif attendrissement le nouveau serment que vous venez de faire au peuple, en présence de ses magistrats, & nous vous prions d'accepter la couronne civique, comme un gage de notre amour & de notre reconnoissance ».

Ces deux discours prononcés, le cortège s'est formé dans l'ordre suivant.

Un détachement considérable [de gardes nationaux] ouvroit la marche ; la Société des Amis de la Constitution de Muret, accompagnée des députations des sociétés affiliées à celle de Paris, présidée par M. G. Bonnacarrere, précédoit le buste de Mirabeau, porté

fous un dais par quatre sapeurs. Aux quatre coins étoient attachés des rubans aux couleurs nationales, distribués à M. le Président du Directoire, à M. le Maire de Muret, à M. le Président du Tribunal judiciaire, & à M. le Commandant de la légion de Muret : un corps de musique exécutoit une marche funéraire faite pour la circonstance.

A la suite l'on voyoit les corps administratifs, municipaux, judiciaires, au nombre de trois cents, tous décorés de leurs marques distinctives, & les braves gardes nationales du District. La marche étoit fermée par le reste de la légion de Muret, & par un détachement des dragons d'Hauterive, & de la gendarmerie nationale.

Le buste de Mirabeau fut promené dans toutes les rues : le cortège, en arrivant à l'une des places principales, forma un cercle, & à l'instant M. G. Bonnetcarrière profitant de cette heureuse position, s'adressa à tous les Citoyens, en ces termes :

» Citoyens, l'enlèvement du Roi & de la Famille Royale, est le plus grand événement qui pût nous arriver dans le cours de la révolution. Nous n'en connoissons pas encore les circonstances, & nous ne saurions, sans devenir peut-être injustes envers quelqu'un, porter un jugement sur cet objet de notre sollicitude & de notre affliction.

» Peuple, Magistrats, Citoyens Soldats, vous tous qui m'entendez, vous qui m'aidez en ce jour à célébrer la mémoire de Mirabeau, cet ennemi implacable du despotisme & des despotes; vous qui avez créé la Constitution, en la protégeant de votre volonté ferme, & qui avez appelé à votre secours la justice & la raison, cet heureux patrimoine des nations dont la jouissance vous fut enlevée pendant si long-temps; daignez écouter votre concitoyen avec autant d'indulgence que d'attention; il va vous dire franchement son opinion sur l'état allarmant dans lequel se trouve la patrie.

» Il est peu de peuples civilisés qui aient conservé leur liberté. Partout les meilleurs Rois, entraînés par d'anciennes habitudes, ou trompés par des courtisans habiles, ont cherché à usurper toute l'autorité & toute la puissance, partout la foiblesse & l'inertie ont toujours

été esclaves de l'ambition & de l'activité. Les Français se sont réveillés après quatorze siècles de servitude & d'humiliations. Les déprédations ont été publiquement connues, les abus découverts, les castes orgueilleuses qui avoient envahi toutes les prérogatives, ont été démasquées, & l'on voudroit faire un crime au peuple d'être rentré dans ses droits légitimes ! Citoyens, l'Europe entière redoute une révolution. Que dis-je ! les tyrans seuls la redoutent, & les peuples la désirent & l'attendent. C'est en vain que les puissances coalisées compteroient sur l'obéissance passive de gens soudoyés ; c'est en vain que leurs cruelles espérances se reposent avec un charme criminel, sur l'idée d'un succès trompeur. Les étrangers en entrant dans cette terre de liberté deviendront les ennemis de leurs prétendus maîtres, ils ne serviront qu'à augmenter nos forces, & à nous aider, pour punir les traîtres à la patrie.

Citoyens, conservez l'amour des loix & le respect pour la tranquillité publique, vous serez invincibles. Dévouez-vous au service de la chose commune ; que tout intérêt personnel disparoisse devant l'intérêt national ; restons unis, ne prenons aucune part coupable à la diversité d'opinions qui divise les prêtres ; payons l'impôt avec exactitude ; donnons l'exemple du courage, de la modération, de la prudence & de la générosité ; faisons-nous un devoir sacré d'être surveillans de tout ce qui pourroit troubler l'ordre public. Les hommes ont senti qu'un être moral pouvoit seul être juste & impartial ; ne dépouillons donc jamais la loi du droit que nous lui avons abandonné, & pour remplir avec honneur la tâche imposée à tout bon Français, Citoyens, je vous propose de prononcer le nouveau serment de vivre ou de mourir libres, de protéger les individus, de respecter les propriétés, & de défendre & maintenir de notre fortune & de notre sang la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale & acceptée par le Roi ».

La proposition de M. Bonnacarrere unanimement adoptée, fut le signal d'un serment solennel. Un peuple très-nombreux augmenta bientôt le cortège, & l'on n'entendit qu'un seul cri : Vivre libre ou mourir.

Chacun reprit son rang, & la marche continua jusqu'à la Maison Commune, où MM. les Officiers Municipaux reçurent le dépôt précieux du buste de Mirabeau, qui fut placé sur le piédestal érigé en son honneur, au bruit de plusieurs salves d'artillerie, d'une musique militaire, & des accens plaintifs d'un peuple heureux de posséder l'image fidele & chérie d'Honoré Riquety-Mirabeau.

Ainsi se termina cette auguste & chouchante cérémonie. MM. les Officiers Municipaux de la ville de Muret furent vivement sollicités d'en dresser un procès-verbal, & la place d'armes devint le théâtre où l'on rédigea cet acte honorable pour les annales du District. De suite M. G. Bonnacarrere fut nommé & proclamé unanimement Commandant-Général de toutes les Gardes nationales dudit District; tous les députés représentant les Municipalités & Gardes nationales, signèrent le procès-verbal; & de tout il fut arrêté l'impression & l'envoi à M. le Président de l'Assemblée Nationale, à tous les Ministres du Conseil du Roi, au Directoire du Département de la Haute-Garonne, à celui du District de Muret, aux Municipalités de l'arrondissement, à toutes les Gardes nationales, à la Société des Amis de la Constitution séante aux Jacobins à Paris, & aux différentes Sociétés répandues dans l'Empire.

Le reste de la journée fut employé à se consoler de la douleur qu'avoit porté dans l'ame de tous les Français l'enlèvement du Roi. Cinq cens billets furent distribués par M. G. Bonnacarrere, à tous les députés du District, pour assister à un banquet patriotique, sous une tente, qui présentoit le spectacle de l'union, du courage & du civisme.

Le lendemain 27, un courrier expédié par le Directoire du Département de la Haute-Garonne, annonça que le Roi & la Famille Royale étoient rendus à la Nation. La Municipalité de Muret fit aussi-tôt publier une proclamation pour inviter tous les Citoyens à manifester leur satisfaction en illuminant leurs maisons. M. G. Bonnacarrere, Commandant-Général, fut requis d'assembler la Garde nationale; & le même soir il fut dressé sur la place de Mirabeau un feu de joie, autour

duquel les corps civils & militaires , ainsi que les Amis de la Constitution vinrent se rallier , pour célébrer la nouvelle de l'arrestation du Roi , au son des instrumens , au bruit des tambours & de plusieurs salves d'artillerie.

M. G. Bonnacarrere , dont le patriotisme éclata , le 26 comme le 27 , dans toute sa franchise , avoit prononcé dans une séance publique de la Société des Amis de la Constitution , qui avoit eu lieu à 6 heures du soir , le discours qui suit ; ce qui attira un peuple immense , qui parut dans cette circonstance ami sincère de la liberté & de l'ordre public.

Discours prononcé le 27 par M. G. Bonnacarrere.

Citoyens , la conduite de l'Assemblée Nationale mérite une nouvelle démonstration de reconnoissance & de respect. Après avoir employé la volonté libre & légitime du peuple pour faire la Constitution , elle a compté sur votre courageux patriotisme pour la conserver. C'est à l'instant où la voute hardie de cet édifice sublime alloit recevoir la clef des mains de l'Assemblée Nationale , que les ennemis de notre révolution sont parvenus à exécuter le projet criminel d'enlever le Roi. Le Roi , cette partie intégrante de la Constitution , dont l'absence ne pouvoit qu'entraver le grand mouvement de la machine politique , & donner aux mécontents dans l'intérieur du royaume , ainsi qu'aux lâches fugitifs , le prétexte d'allumer une guerre civile , fléau dont la fin du dix-huitième siècle ne sauroit être souillée sans entraîner bientôt l'esclavage.

Citoyens , le Roi est rendu à la patrie. Il a fallu durant le court intervalle qui s'est écoulé entre la nouvelle de son enlèvement & celle de son arrestation , toute la vénération que vous commandoit la mémoire de Mirabeau , pour vous trouver disposés à célébrer l'inauguration de son buste.

Paul Le Blanc , Joseph Fontaut ! si Mirabeau vivoit , la tribune de l'Assemblée Nationale retentiroit par lui de votre courageux civisme , & le peuple devoit sans doute à ce rare génie la mesure qui convient à la situation difficile où nous nous trouvons.

Et vous Ministres du Roi , membres de son conseil , qui venez en restant fideles à votre serment , & inamovibles dans votre poste , de vous rendre dignes de la confiance de la Nation ; vous qui avez confié aux Magistrats du peuple toute la latitude de vigueur & de prudence , de sévérité & de précaution si nécessaires dans la crise qui exige notre surveillance , vous avez rempli votre tâche avec honneur , & l'amour des Amis de la Constitution est une récompense pure dont votre ame peut accepter l'hommage sans qu'on puisse vous soupçonner d'avoir fait votre devoir pour en être payés.

Amis de la Constitution , Citoyens armés , réunissons-nous pour seconder dignement les Magistrats du peuple , qui dans ce jour mémorable pour l'Empire Français , viennent de donner le signal de la joie & du patriotisme ; ne formons qu'une même famille , & marchons vers l'autel de la patrie pour y célébrer la nouvelle de l'arrestation du Roi , avec autant de satisfaction que nous mimes d'empressement , en apprenant son enlèvement , à jurer de vivre libres ou mourir.

Nous Maire & Officiers Municipaux de la Ville de Muret , certifions le présent conforme à l'original. A Muret , ce 27 Juin 1791.

J. B. BONNECARRERE , Maire.

COUCHON ,
FRUTIE .
LARRENE ,
MONTAUBRIC ,
GALLIAS ,
BAYLAC ,
DELPECH ,
LANSAC ,

} Officiers Municipaux.

Collationné par nous Secrétaire Greffier. BONNET.

